

Allemagne, les vieux migrants autorisés à continuer de violer leurs épouses de 14 ans !

written by Laveritetriomphera | 7 juillet 2016



C'est à devenir fou. A avoir envie de juger les juges. Non assistance à personne en danger. Non assistance à mineure en danger.

Et pourtant ces juges ont eu les informations rappelées par *Valeurs actuelles* : 51 % des mariages en Syrie sont des mariages avec des mineures... Vraisemblablement des mariages forcés.

Allemagne : la justice autorise le mariage d'un migrant avec une mineure

Société. En Allemagne, la justice est embarrassée par les migrants qui arrivent sur le territoire et qui sont déjà mariés selon les règles de la charia, avec des jeunes filles mineures. La Cour suprême fédérale a tranché en faveur des migrants : ils pourront rester mariés.

Le quotidien allemand Die Welt rapporte un nouveau problème lié à la crise des migrants de l'autre côté du Rhin. Parmi les milliers d'immigrés qui pénètrent sur le territoire, de plus en plus de jeunes filles mineures arrivent, accompagnées de leur mari. Le journal raconte le cas d'Alia et Amir. Lors de leur arrivée en Allemagne, la mineure de 14 ans a été placée sous la tutelle du ministère de la jeunesse, qui a saisi la justice. Impossible, selon lui, de laisser ces deux personnes ensemble, puisque ce mariage s'apparente à un détournement de mineure. Le tribunal décide donc de séparer le couple et de n'autoriser leurs rencontres qu'en présence d'un tiers.

Sauf que la Cour suprême fédérale a finalement annulé cette décision de la justice allemande. Les deux migrants sont donc autorisés à rester ensemble, ce qui crée un dangereux précédent dénoncé par les organisations internationales Unicef et Terre des Femmes. L'association SOS-Kindredörfer dénonce quant à elle les conditions de mariage de ces mineures, qui ont rarement le choix au moment de prendre un époux :*« Les mariages de jeunes filles avec des hommes beaucoup plus âgés qu'elles sont surtout répandus en Syrie. Avant la guerre, dans 13 cas de mariage sur 100, au moins un des deux mariés n'avait pas atteint l'âge de 18 ans. Actuellement, cela concerne 51% des mariages. Il s'agit surtout de mariages forcés conclus dans les camps de réfugiés en Jordanie, au Liban, en Irak et en Turquie ».*

<http://www.valeursactuelles.com/societe/Allemagne-la-justice-autorise-le-mariage-dun-migrant-avec-une-mineure-62399>